



Pacser 2e fois ça peut faire?

Par **janpetch**, le **29/03/2010** à **22:59**

Bonjour,rnrnJe vais pacser avec un français que j'ai connais pas long temps (8 mois) et je fais la rupture du pacs avec mon ex il y a près que 7 mois.rnrnEst-ce que je peux pacser ou je dois attendre? rnrnC'est pour ma titre de séjour j'ai peur qu'il y aura les problèmes. rnrn Merci

Par **sami45**, le **30/03/2010** à **01:42**

est ce que vous avez eu votre carte de sejour par le pacs? merci rnccomment ça c'est passé?rncordialement

Par **janpetch**, le **30/03/2010** à **22:08**

Oui j'ai eu ma carte de séjours. mais pour l'année prochaine je ne sais pas encore et c'est pour ça que mon nouveau copain vas le faire pour que je peux rester et travailler encore.rnrn Merci

Par **sami45**, le **31/03/2010** à **14:21**

normalement tu ne dois pa d'epacsé mais tu peux justifier avec le nouveau rnqu'est ce qu'ils demander pour toi a la prefecture pour le dossier rnest ce que c facile , d'obetneir carte de sejour avec le pacs,?rncombiende temps t reste a attendre,? dans quelle

prefecture?rnexcusez moi de vous poser toute c questions , car moi je suis pacsé,
normalement cav marcher mais j'ai peur rnje vie en communaut d evie avec française depuis
4 ans pacsé depuis 3 ans ,merci de me repondrernmais a ce que je sais tu dois justifier avec
les pieces necessaire ta vie de couple ;rncordialement

Par **janpetch**, le **02/04/2010 à 22:45**

bonjourrnJ'ai eu la carte de séjours mention vie privé et familiale par le pacs avec mon ex. il y
avais 3 mois d'attendre. A préfecture de Melun. rnMaintenance il m'en reste encore le temps
jusqu'à mois octobre. rnrnUne fois que j'ai séparé avec mon ex je sais pas que j'ai encore le
droit de repacser ou pas ? c'est ça que je voulais savoir...rnrnMerci